

L'armée et la Crise d'octobre

Alice Parizeau

Volume 13, numéro 2, 1980

Octobre 1970 : dix ans après

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/017124ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/017124ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (imprimé)

1492-1367 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, A. (1980). L'armée et la Crise d'octobre. *Criminologie*, 13(2), 47-78.
<https://doi.org/10.7202/017124ar>

L'ARMÉE ET LA CRISE D'OCTOBRE

Alice Parizeau

L'autopsie de la crise d'octobre qu'on peut faire désormais avec un recul de dix ans, n'est certes pas satisfaisante. En effet, il est évident que toute la lumière n'a pas encore été faite sur ces événements et qu'on ignore jusqu'aux acteurs qui ont pu jouer à l'époque, dans les coulisses, des rôles plus que douteux. Ce qu'on parvient à obtenir, à l'opposé, c'est une certaine évaluation de la solidité de nos institutions, ainsi que des liens qui existent entre elles et qui faussent l'échelle d'importance de leurs missions respectives. Où s'arrêtent la priorité des principes démocratiques régissant le fonctionnement de l'appareil de la justice et où commence l'arbitraire dicté par l'évaluation d'une situation donnée ?

C'est là une question fondamentale posée par la crise d'octobre. Elle est, en outre, tout aussi valable en ce qui a trait à l'action de divers paliers d'autorité qu'en ce qui concerne les organes d'exécution.

Pour notre part nous proposons de l'examiner dans une seule optique : celle de l'intervention de l'armée. Pour maintenir l'ordre public, les autorités disposaient en cet octobre mémorable des forces policières municipale, provinciale et fédérale. Les trois corps collaboraient étroitement sous un même commandement pour retrouver le ministre de l'époque, Pierre Laporte et l'attaché commercial de la Grande-Bretagne, James Cross. Certes dans l'atmosphère de panique on a annoncé qu'il s'agissait d'une « insurrection appréhendée » et en droit cela justifiait l'appel à l'intervention de l'armée, mais il n'en reste pas moins qu'on peut considérer cette appréciation des événements comme ayant des racines plus profondes et nourries par une longue tradition.

En effet, et la rétrospective historique le prouve, ce n'est pas la première fois dans l'histoire du Québec que l'armée venait à la rescousse de la police. La comparaison entre ses interventions dans les diverses provinces du Canada semble, en outre, confirmer que le Québec a été particulièrement « privilégié » à cet égard, singulièrement en périodes d'élection. Est-ce vraiment le rôle de l'armée que de protéger ainsi les citoyens appelés à voter ?

Quelle est, en fait, la mission de l'armée à l'intérieur des frontières canadiennes ?

1. *Le rôle de l'armée au Canada : rétrospective historique*

À l'origine, en Nouvelle-France, l'armée joue un triple rôle. Elle défend la colonie et assure l'ordre, protège les habitants contre les attaques des Indiens et affronte l'invasion des Anglais. Après la défaite, qu'on désigne souvent dans les ouvrages d'histoire sous le terme de la « conquête », c'est l'armée britannique qui est chargée désormais de la défense du territoire contre l'offensive des américains, ainsi que du maintien de l'autorité des gouvernements.

En 1855, toutefois, Londres rappelle ses soldats et en 1871 il ne reste au Canada qu'une garnison à Halifax.

Pour assurer la défense du pays, on crée dès lors une milice volontaire qui compte 25 000 hommes, puis en 1914, un total de 57 000 hommes. Les miliciens sont des civils qui à l'occasion répondent à l'appel pour aider la police à calmer une émeute, ou un mouvement de grévistes et pour intervenir dans les cas de sinistres. Selon les circonstances la milice se solidarise avec les auteurs de troubles, ou avec des travailleurs sans trop se préoccuper de la nécessité fondamentale de protéger les institutions démocratiques et la sécurité de l'État. Mal entraînés, mal équipés, les miliciens ne peuvent compter ni sur des officiers, ni sur un prestige quelconque auprès de la population. Les budgets sont faibles et la reconnaissance de l'opinion publique on ne peut plus limitée. Et c'est ainsi que petit à petit apparaît une armée, dans le véritable sens de ce terme.

Les soldats sont formés dans des écoles qui sont en même temps des camps militaires, situés à Frédéricton, Saint-Jean, London, Winnipeg et Victoria. C'est cette armée-là qui va participer à la Première Guerre mondiale et encadrer les recrues qui voudront aller en Europe se battre contre l'envahisseur allemand.

En ce qui a trait à ses interventions à l'intérieur du Canada, le relevé fait par le major Jean Pariseau, dans sa thèse inédite, déposée au Service historique du ministère de la Défense nationale à Ottawa en 1973, se lit comme suit¹ :

1. Pour les détails concernant ces interventions, voir les tableaux à la fin de cet article, construits à partir des données relevées par Jean Pariseau.

TABLEAU I

*L'importance numérique des interventions
de l'armée au Canada au cours de 1867-1933*

1867 — 1	1884 — 5	1901 — 0	1918 — 3
1868 — 0	1885 — 2	1902 — 1	1919 — 5
1869 — 2	1886 — 1	1903 — 3	1920 — 0
1870 — 2	1887 — 1	1904 — 1	1921 — 2
1871 — 0	1888 — 3	1905 — 1	1922 — 1
1872 — 2	1889 — 4	1906 — 4	1923 — 1
1873 — 6	1890 — 1	1907 — 0	1924 — 1
1874 — 3	1891 — 1	1908 — 0	1925 — 1
1875 — 5	1892 — 2	1909 — 3	1926 — 0
1876 — 4	1893 — 1	1910 — 3	1927 — 0
1877 — 12	1894 — 0	1911 — 0	1928 — 0
1878 — 7	1895 — 1	1912 — 4	1929 — 0
1879 — 3	1896 — 1	1913 — 2	1930 — 0
1880 — 4	1897 — 1	1914 — 2	1931 — 0
1881 — 1	1898 — 1	1915 — 0	1932 — 4
1882 — 0	1899 — 1	1916 — 2	1933 — 1
1883 — 2	1900 — 6	1917 — 2	

En somme, de la Confédération à 1933, les représentants du pouvoir civil firent appel aux militaires en 132 occasions.

Parallèlement, la Gendarmerie royale du Canada, fondée en 1873, se fait une réputation non seulement dans les diverses provinces canadiennes, mais même au-delà du continent nord-américain, en Europe en particulier, grâce à son action humanitaire dans les régions du Grand Nord. Et tandis que l'armée, elle, est utilisée pour « calmer » des grévistes, des émeutes dans des pénitenciers, ou encore des « désordres » qui se produisent lors des élections, singulièrement au Québec, la Gendarmerie royale, c'est-à-dire une force policière fédérale bâtit sa légende sur l'aide qu'elle apporte aux Esquimaux !

Sur le plan des objectifs conférés généralement à la police et à l'armée cela apparaît paradoxal, mais dans le cadre législatif de l'époque cela s'explique de la façon suivante. Tout d'abord au XIX^e siècle le maintien de l'ordre public relève des autorités municipales qui peuvent demander à cet effet, si elles l'estiment à propos, l'aide du gouvernement provincial. En d'autres termes, les maires doivent disposer des forces policières municipales et quand ces dernières sont jugées insuffisantes c'est la province qui intervient sur demande en envoyant la police provinciale. En ce qui concerne l'armée, au XVIII^e comme au XIX^e siècle, les

juges peuvent demander l'intervention de l'armée dans tous les cas d'émeutes et d'insurrections appréhendées réelles ou évaluées par eux comme telles.

À l'opposé, le gouvernement fédéral et les autorités militaires n'ont pas le droit d'agir de leur propre chef (sauf si la loi des mesures de guerre est proclamée au préalable) et sont tenus à attendre une demande formelle de la part des autorités municipales ou d'un gouvernement provincial (36 Vict., chap. 46 ; 40 Vict., chap. 40 ; 42 Vict., chap. 35 ; 46 Vict., chap. 11).

On peut donc affirmer que dans un tel cadre, la conception même de la protection de la légitimité de l'État est différente de ce que l'on entend généralement sous ce terme. Le pouvoir judiciaire peut primer sur le pouvoir politique provincial et l'autorité municipale peut avoir un droit de décision qui prédomine sur celui du gouvernement provincial, tandis que le gouvernement fédéral se doit d'attendre qu'on le sollicite, ou encore proclamer une loi d'urgence. Et tout cela a des correspondances financières dont on ne saurait négliger l'importance.

C'est ainsi que les municipalités sont chargées d'assurer le respect de l'ordre public, si donc le maire décide de demander l'intervention de l'armée c'est son administration qui doit payer les frais encourus pour le transport des troupes, la solde, le logement et la nourriture.

Tout au long du XIX^e et au début du XX^e siècle les municipalités sollicitent à l'occasion l'intervention de l'armée, puis refusent d'assumer le coût des opérations et la même pratique existe en ce qui concerne la mobilisation de la milice. Ce n'est qu'en 1924, à la suite des grèves dans les mines de charbon qui furent à l'origine de la création d'une Commission royale d'enquête chargée d'analyser les problèmes et de formuler des recommandations, qu'on charge le système.

Désormais, c'est le procureur général de la province, soit les ministres de la justice provinciaux qui ont le pouvoir de demander l'aide de l'armée et ce sont également les gouvernements provinciaux qui doivent rembourser les frais de l'intervention au gouvernement fédéral. Sans doute parce que les juges et les maires se sont avérés incapables, ou dans l'impossibilité d'assumer de tels engagements financiers, on reconnaît

implicitement dans ce deuxième quart du ^{xx}e siècle la philosophie selon laquelle la protection du pouvoir civil relève du pouvoir provincial qui en fait demeure depuis toujours le principal concerné lors des troubles et des actes de violence collective sur le territoire sur lequel il a été démocratiquement élu par les citoyens.

Le gouvernement fédéral pour sa part dispose du droit de proclamer la loi des mesures de guerre, soit sur demande expresse d'une province, soit à la suite du vote du Parlement, et c'est par la suite uniquement qu'il peut faire intervenir l'armée.

2. *Le rôle de l'armée au Québec*

Cela signifie en d'autres termes que si une province décide d'élire un gouvernement dont la philosophie ou les objectifs ne correspondent pas à ceux défendus par le parti au pouvoir à Ottawa, le gouvernement fédéral ne peut pas l'empêcher d'assumer son rôle en envoyant l'armée. On voit mal, en outre, dans le contexte canadien, un gouvernement fédéral proclamer la loi des mesures de guerre, pour fausser le libre jeu des forces démocratiques. L'opinion publique n'accepterait certainement pas un tel acte d'exception à l'égard d'un gouvernement provincial élu, même s'il devait être communiste, fasciste, ou rhinocéros ! Il faut en somme pour qu'un gouvernement fédéral puisse empêcher un parti d'arriver au pouvoir dans une province qu'il y ait des manifestations de violence préalables suffisamment importantes, ou présentées comme telles, pour menacer « l'ordre et la paix publics », et le libre jeu des mécanismes démocratiques qui constituent chez nous la base même de l'exercice du pouvoir politique. Plus concrètement, une telle intervention doit être justifiée par une des quatre situations ² dont :

- émeutes lors des élections ;
- émeutes graves aux pénitenciers ;
- conflits sociaux que le gouvernement provincial ne parvient pas à contrôler ;
- sinistres graves.

En ce qui a trait aux émeutes effectives ou appréhendées lors des élections, l'armée n'est intervenue qu'au Québec, exception faite du seul et unique incident survenu en Ontario, en 1883, à la suite des contestations des frontières entre le Manitoba et

2. Pour détails voir les tableaux récapitulatifs à la fin de cet article, élaborés à partir des données réunies par le major Jean Pariseau.

cette province. Dans sa thèse, le major Jean Pariseau commente ce genre d'interventions, qui au Québec ont eu lieu au cours de l'histoire à sept reprises, de la façon suivante :

Certaines interventions présentent un caractère plus que douteux. Par exemple, l'aide militaire lors de la défaite de Georges-Etienne Cartier en 1872. Bon nombre de miliciens qui répondent à l'appel des juges faisaient partie de la Brigade du Grand Tronc, compagnie ferroviaire dont Cartier, ministre de la Milice, était l'avocat-conseil. Sir John A. Macdonald, siégeant sur les bancs de l'opposition trois ans plus tard, avouera qu'il doutait fortement de la légalité de l'intervention. Les juges avaient signé la requête pour les troupes avant même l'apparition des signes avant-coureurs d'une émeute. Le texte de la loi fut en conséquence modifié de manière à inclure les cas de perturbations et d'émeutes « appréhendées » afin de justifier cette procédure à l'avenir... toute cette question de l'aide militaire en période électorale reste à étudier (p. 34 et 35 de la thèse inédite déjà citée).

Dès le début du xx^e siècle et à plus forte raison après la crise de la conscription au Québec, les interventions de l'armée lors des élections, comme lors des conflits provoqués par des questions constitutionnelles sont non seulement impopulaires à l'avance, mais de fait difficilement concevables compte tenu de la réaction probable d'une partie de l'opinion publique.

À l'opposé, ce sont les conflits sociaux, fréquemment le corollaire des problèmes, ou des objectifs politiques, qui suscitent le plus grand nombre des interventions de l'armée. Au cours de la deuxième moitié du xx^e siècle ces interventions justifiées, ou pas, par un danger réel pour la stabilité des institutions politiques, suscitent, en outre, l'accord tacite d'une majorité silencieuse. En tant que défenseur de l'ordre et du fonctionnement des services dont les coûts sont défrayés par les contribuables, l'armée est reçue dès lors, dans les villes et régions concernées, comme une force indispensable pour la protection des citoyens.

C'est ainsi qu'au Québec, dès octobre 1969, on demande l'intervention de l'armée pour assurer l'ordre. En effet, à Montréal, les policiers font une grève illégale. Le gouvernement provincial et l'administration municipale ne semblent pas en mesure de contrôler pleinement la situation. D'autres troubles plus ou moins graves éclatent.

Certes, on peut fort bien présumer que la Gendarmerie royale du Canada doit être la seule force fédérale appelée à intervenir directement pour protéger la population du Québec, mais tel n'est pas le cas. Il semble que malgré les connotations politiques toujours possibles l'action de l'armée est considérée comme plus positive, et on lui confère dès lors à l'occasion la mission plutôt ingrate de se substituer à la police.

3. *Le rôle de l'armée et les événements d'octobre*

En 1969, l'action de l'armée au Québec ne dure que six jours et coûte aux contribuables de cette province la somme de \$11 333,45. Un an plus tard, c'est l'enlèvement par le FLQ du diplomate britannique James Cross et du ministre provincial Pierre Laporte. Les communiqués, présumément rédigés par les membres de diverses cellules, se succèdent à la radio et à la télévision. Plus tard, bien plus tard, soit en 1980, des témoins, telle Carole Devault devant la Commission Keable, ou encore dès 1978 l'officier de la GRC Cobb devant la Commission fédérale McDonald vont reconnaître que plusieurs communiqués furent rédigés par la police municipale et la Gendarmerie royale, il n'en reste pas moins que sur le coup, en 1970, l'énerverement de la population s'aggrave et que pour un fort pourcentage des citoyens la présence de l'armée à Montréal constitue un phénomène rassurant.

« La crise du FLQ qui dura près de trois mois », écrit le major Jean Pariseau dans sa thèse, « fut sans doute la plus coûteuse de toutes les opérations militaires à l'aide du pouvoir civil dans l'histoire du Canada » (p. 80).

Dès le 12 octobre 1970, plusieurs centaines de militaires furent déployés dans la région de la capitale nationale pour aider la GRC à assurer la sécurité des personnes et de la propriété du gouvernement. Le 15 octobre, le Solliciteur général du Québec soumit une demande formelle pour obtenir l'aide militaire. Le lendemain, le Gouvernement fédéral invoquait les mesures de guerre. Jusqu'au 4 janvier, soit pendant 80 jours, chacun des 85 000 militaires de la force régulière était investi des pouvoirs d'un constable spécial ; en outre 6 000 d'entre eux prirent une part active aux opérations. Seul le recul du temps nous permettra d'évaluer cet événement dans toutes ses perspectives (p. 81).

Quel est le rôle exact de l'armée en 1970 ? L'utilise-t-on uniquement comme une force de dissuasion en faisant défiler

dans les rues les 6 000 officiers et soldats vêtus d'uniformes de combat ? Les soldats postés à Montréal devant les résidences des politiciens et des personnalités connues étaient-ils chargés de les défendre contre une attaque éventuelle des agresseurs felquistes, indicateurs de la police, policiers déguisés et autres ? Ne craignait-on pas que grâce à leur présence des « cibles de choix » seront identifiables plus aisément ? Car enfin il n'était guère évident que le domicile d'un tel ministre de l'époque était connu des présumés terroristes, mais il est certain à l'opposé qu'il le devenait grâce à la présence de deux soldats devant sa porte, armes aux poings.

Parallèlement, les 6 000 militaires qui prirent une part active aux opérations, avaient-ils le même rôle que celui de la police ?

Des plaintes ont été présentées au Protecteur du citoyen de l'époque, Me Marceau, par des citoyens de Hull, ville du Québec proche de la capitale nationale, Ottawa, où l'armée a effectué des perquisitions particulièrement musclées, défonçant des murs et des cloisons et on comprend mal pourquoi ce travail n'a pas été assumé par la police.

Grâce aux révélations faites devant la Commission d'enquête fédérale McDonald, on sait que l'officier Cobb a fait rédiger des faux communiqués du FLQ ou encore que l'agent de la GRC Samson a déposé une bombe sur le terrain d'un particulier, actes qui rendaient les présumés terroristes d'autant plus présents et agissants.

On a appris également depuis que la police de Montréal disposait de force détails sur les individus impliqués dans le FLQ, mais n'agissait pas de crainte de compromettre ses informateurs tandis que l'armée se « montrait », sans avoir pour autant le leadership des opérations.

Le service de l'intelligence de l'armée contrôlait-il à son tour celui de la GRC et de la police, provinciale ou municipale ? Le « sixième homme », le felquiste anglophone, connu des forces de l'ordre, mais qui n'a pas été inquiété, tandis que plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées, interrogées ou perquisitionnées au Québec, était-il l'agent double de l'armée ?

Ce sont là les quelques questions qu'on ne peut éviter de poser en ce dixième anniversaire de la Crise d'octobre. Questions

d'autant plus graves et lourdes de signification qu'elles illustrent l'insouciance des autorités fédérales face à l'armée ; force chargée non pas du travail policier, mais de la défense du territoire en cas de guerre.

4. *Les perspectives d'avenir*

L'armée canadienne est parvenue à s'imposer sur le plan international après son intervention lors de la Première et surtout de la Deuxième Guerre mondiale. Elle fut reconnue alors, en Hollande singulièrement, comme une des forces militaires alliées non seulement des plus héroïques, mais encore, ce qui est particulièrement rare, des plus proches de la population civile. C'est l'armée canadienne, en effet qui a sauvé certaines régions des Pays-Bas des inondations sciemment provoquées par l'armée allemande détruisant systématiquement les digues.

Par ailleurs, depuis 1945, l'armée canadienne a assuré et assure encore dans le monde plusieurs missions de surveillance du cessez-le-feu.

Parallèlement à l'intérieur du territoire national elle s'est distinguée lors des missions de sauvetage dans le Grand Nord, ou encore de divers sinistres et feux de forêts. Soulignons finalement que le recrutement de l'armée canadienne, basé en partie sur l'offre d'assurer aux recrues intéressées une formation universitaire, en échange d'un engagement pour une période limitée, demeure un modèle du genre imité par d'autres pays. Il s'agit, en somme, d'une force militaire relativement jeune dont le rôle ne saurait être lié à celui de la police. Certes jusqu'à très récemment encore l'armée canadienne ne parlait que l'anglais au niveau des communications et du commandement, mais il n'est pas évident que c'est là une raison dirimante pour la considérer comme prédestinée à intervenir dans les opérations de police au Québec.

À cet égard l'exemple de l'action militaire en 1970 est très significatif. Désormais, soit dix ans plus tard, l'évidence de l'infiltration des groupes marginaux, et du FLQ a été établie devant deux commissions d'enquête, dont l'une provinciale et l'autre fédérale. En 1970, on croyait que les terroristes faisaient du terrorisme à l'insu de la police paralysée par son ignorance, mais actuellement il est prouvé qu'un certain immobilisme a été dicté, entre autres, par le souci de protection des informateurs.

Comment les soldats et les officiers de l'armée réagissent-ils aux révélations relatives à la crise d'octobre dans laquelle ils furent impliqués ?

Les perspectives d'avenir seront-elles, en outre, conformes aux expériences passées ?

Les tableaux chronologiques des interventions de l'armée canadienne à l'intérieur des frontières indiquent que numériquement elles furent surtout importantes au Québec³. Doit-on conclure à partir de là que les forces policières du Québec sont moins efficaces que celles de l'Ontario, et qu'il n'y a pas de raisons évidentes pour présumer que cet état de choses va changer ?

Certes, on ne saurait répondre à ce genre de questions. Il est parfaitement impossible, par ailleurs, de savoir quelle est l'attitude des soldats et des officiers face à l'obligation d'aider les forces policières lors des conflits sociaux tels que les grèves, par exemple. Il n'en reste pas moins qu'à l'époque actuelle il est particulièrement malaisé de considérer qu'on peut indéfiniment imposer à un corps constitué des missions qui ne correspondent pas à une certaine vision de ce qu'on attend d'une armée moderne d'un État démocratique. Au risque de compromettre les chances d'un recrutement valable, il est temps, en somme, de préciser les normes en fonction desquelles la paix et la sécurité des citoyens sont suffisamment menacées pour qu'on fasse appel à l'armée... Est-il nécessaire de rappeler à cet égard qu'en Europe, dans les pays tels que la France ou la Belgique, on a cessé depuis longtemps d'utiliser l'armée pour des opérations de police, bien que le service militaire est toujours encore obligatoire, ce qui élimine en partie certaines difficultés de recrutement !

3. Pour détails voir le tableau II et suivants.

TABLEAU II
QUÉBEC *

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1867 (26 sept. - 30 oct.)	Québec	Grève ; chantier de construction navale		75 +	
2. 1869 (30 août)	Québec	Grève ; débardeurs		75 +	
3. 1870 (mars)	Québec	Déneigement d'un train	200 +		
4. 1872 (5 août)	Québec	Élection	50 +		
5. 1872 (28 août - 29 août)	Montréal	Élection	100 +	500 +	Défaite de G.E. Cartier. Les troupes ne furent pas payées, même après une poursuite judiciaire. Appel illégal.
6. 1873 (4 mars - 5 mars)	Québec	Élection ; Québec-Centre	150 +	250 +	
7. 1874 (juin)	Québec	Garde de l'Hôtel de Ville		20 +	
8. 1875 (16 nov.)	Montréal	L'affaire Guibord		1 081	
9. 1875 (19 déc. - 20 déc.)	Montréal	Émeute ; ouvriers du canal Lachine		250	
10. 1877 (27 avril)	Québec	Émeute à cause du haut coût de la vie	150		

* Tableaux chronologiques établis à partir des données réunies par le major Jean Pariseau dans sa thèse inédite intitulée : « L'aide militaire au pouvoir civil », Service historique, ministère de la Défense nationale, Ottawa 1973.

TABLEAU II (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
11. 1877 (12 juil. - 13 juil. - 16 juil.)	Montréal	Émeute ; défilé orangiste et obsèques de Hackett		1 041	Un chahuteur, blessé par la baïonnette d'un milicien, mourut par la suite.
12. 1877 (1er nov. - 10 nov.) (30 nov. - 4 déc.)	Mansonville	Tentative de démolir un chemin de fer		11	Incident international. Frais payés par la compagnie de chemin de fer South-Eastern R.R.
13. 1877 (28 nov.)	Québec	Émeute anticipée ; élection partielle	50 +		Laurier accède au ministère.
14. 1877 (17 déc.)	Québec	Émeute anticipée ; élection	50 +		
15. 1878 (1er mai)	Québec	Émeute anticipée ; élection provinciale	50 +		
16. 1878 (12 juin - 16 juin)	Québec	Grève ; ouvriers de la construction	150 +	1 150	Confrontation : 1 mort, 10 blessés, 728 miliciens vinrent de Montréal. Coût total : \$8 100 dont \$3 980 payés par la ville, et le reste par la province.
17. 1878 (5 juil. - 12 juil.)	Montréal	Émeute anticipée ; défilé orangiste	258 +	2 881	Les miliciens ne participèrent que 3 jours. La ville refusa de payer la note de \$13 701,69 ; dont \$10 000 furent assumés par le gouvernement fédéral.

TABLEAU II (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
18. 1878 (17 sept.)	Québec	Émeute anticipée ; élection fédérale	50 +		Défaite du gouvernement Mackenzie.
19. 1878 (31 août - 10 oct.)	Ste-Thérèse	Incidents lors de la construction du chemin de fer Ottawa-Occidental	9	310 +	La moitié des troupes furent relevées le 26 septembre. Coût défrayé par la province.
20. 1879 (15 août - 22 août)	Québec	Émeute ; rivalité des sociétés de bateliers	100 +	650 +	200 constables spéciaux aidèrent la police. Coût : \$6 522,86, payés par la ville.
21. 1880 (12 mai - 18 mai)	Québec	Émeute ; rivalité des sociétés de bateliers	100 +	500 +	Coût : \$2 073,44, payés par la corporation municipale.
22. 1881 (3 juil.)	Montréal	Grève ; débardeurs		700 +	
23. 1884 (28 juil.)	Aylmer	Résistance au passage du chemin de fer Pontiac & Parific R.		45 +	Intervention non justifiée.
24. 1885 (28 sept. - 15 oct.)	Montréal	Émeutes anti-vaccin		830	Coût : \$7 953,71 payés par la ville.
25. 1886 (13 janv. - 25 mai)	Comté de Lévis	Surveillance des terres de la Couronne		30 +	
26. 1886 (25 sept. - 3 oct.)	Fury	Grève ; ouvriers de la Mereford R.		220 +	

TABLEAU II (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
27. 1889 (8 avr. - 12 avr.)	Québec	Recherche d'un condamné par contumace		10 +	
28. 1889 (16 mai - 20 mai+)	Québec	Incendie du quartier Saint-Sauveur	150 +		Deux militaires furent tués par une explosion.
29. 1889 (19 sept. - 21 sept.+)	Québec	Éboulement ; quartier Champlain	200 +		
30. 1891 (16 sept. - 17 sept.)	Hull	Grève ; ouvriers de la compagnie E.B. Eddy		168	Coût : \$236,04.
31. 1892 (7 juil. - 26 juil.) (9 août - 7 oct.)	Isle-aux-Coudres	Surveillance des contrebandiers	50 + 5		Patrouille sur le Saint-Laurent à bord du <i>Constance</i> .
32. 1895 (17 nov. - 20 nov.)	Canton de Low	Refus des fermiers de payer leurs taxes		118	Coût : \$1 683,38 payés par le Canton.
33. 1900 (2 mars)	Montréal	Bagarre ; étudiants de Laval et McGill		1 000 +	
34. 1900 (31 juil. - 3 août)	Magog	Grève ; employés de la Dominion Cotton		118	Coût payé par la compagnie.
35. 1900 (25 oct. - 30 oct.)	Valleyfield	Grève ; employés de la Montreal Cotton	3	468	Réclamation de \$6 521,25 soumise par la Milice : \$2 040,24 payés par la ville.

TABLEAU II (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
36. 1903 (28 avr. - 11 mai)	Montréal	Grève ; débardeurs	53 +	1 332 +	Coût : \$19 836,18 payés par la ville après la poursuite judiciaire.
37. 1905 (25 juin - 27 juin)	Grand-Mère	Rapt d'une jeune fille au passage d'un cirque à Roberval	23		Aucune réclamation ne fut soumise par les troupes régulières transportées depuis la ville de Québec.
38. 1906 (8 oct. - 23 oct.)	Buckingham	Grève ; employés de MacLaren Mills	40	126	Coût : \$2 350,47 payés par la ville après une poursuite judiciaire.
39. 1918 (28 mars - 2 avr.)	Québec	Émeute ; crise de la conscription	1 200 +	—	Intervention légalisée postérieurement par un Ordre-en-Conseil. Mesures de guerre. Résultat : 4 personnes tuées et plusieurs blessées.
40. 1918 (12 déc. - 13 déc.)	Montréal	Grève ; policiers et pompiers		240 +	Quelque 800 troupes additionnelles furent alertées.
41. 1919 (30 juil.)	Lauzon	Grève ; ouvriers de la Davie Shipbuilding	28		On ne donna pas suite à une seconde requête en date du 5 août.
42. 1919 (4 août - 11 août)	Montmorcency	Grève ; employés de la Dominion Textile	28		La corporation municipale refusa de payer la solde des militaires au montant de \$544,91.
43. 1921 (25 juin - 29 juin)	Québec	Grève ; policiers et pompiers	52		Coût : \$189,76.

TABLEAU II (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
44. 1941 (26 juil. - 7 août)	Arvida	Grève ; Aluminium of Canada		144	Coût : \$5 701,57 ; aide à la PPQ et à la GRC. Modification au Règlement sur la Défense du Canada.
45. 1943 (24 oct. - 8 nov.)	Shawinigan Falls	Grève ; Aluminium of Canada	264		Appel selon la section 51A du R.D.C. Aide à la GRC.
46. 1943 (13 déc.) 1944 (5 fév.)	Montréal	Grève ; policiers et pompiers	300 +		Les soldats furent amenés du Camp Borden, et 700 furent placés en alerte.
47. 1962 (17 juin - 19 juin)	Montréal	Émeute au pénitencier # St-Vincent-de-Paul	190		
48. 1963 (13 mai - 2 juil.)	Montréal	Émeute au pénitencier # St-Vincent-de-Paul	100 +		Coût : \$70 670,20.
49. 1969 (7 oct. - 13 oct.)	Montréal	Grève des policiers	587		Coût : \$11 333,45.
50. 1970 (15 oct.) 1971 (4 janv.)	Montréal	Kidnapping et meurtre par le FLQ	6 000 +		Les militaires sont venus à l'aide de la GRC dès le 12 octobre et le 16 octobre, le gouvernement invoqua les Mesures de guerre. Emploi de 42 avions.

TOTAL des interventions : 50

+ = Montant estimatif.

= Au point de vue juridique l'aide au service pénitencier n'est plus assurée à partir de 1950 par l'aide militaire au pouvoir civil.

TABEAU III
ONTARIO

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1869 (mars)	Ottawa	Déneigement d'un train	200 +		Troupes britanniques
2. 1875 (3 oct.)	Toronto	Agitation orangiste		850	
3. 1876 (30 déc.) 1877 (3 janv.)	Belleville Sarnia	Grève ; cheminots du Grand Duke Railway		245 50 +	Le nombre maximum de troupes en service à Belleville, en tout temps, fut de 167.
4. 1877 (2 août - 3 août)	Pembroke	Bagarre de bûcherons		32	
5. 1878 (12 juil.)	Gamanoque	Émeute anticipée ; défilé orangiste		75 +	
6. 1878 (12 juil. - 13 juil.)	Ottawa	Bagarres suite à un pique-nique orangiste		75 +	
7. 1880 (10 mai - 11 mai) (18 mai)	Long Point	Prévention de combats de boxe entre Américains, sur le sol canadien		200 71	Patrouille à bord du <i>Annie Craig</i> . Solde (\$586,23) et transport payés par le gouvernement provincial.
8. 1883 (25 sept.)	Rat Portage	Émeute anticipée ; élection		43 +	Problème de frontière entre le Manitoba et l'Ontario.
9. 1884 (6 oct.)	Tamworth	Terreur semée par les ouvriers de la Napanee, Tanworth & Quebec R.		43 +	

TABLEAU III (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
10. 1884 (8 déc. - 11 déc.)	Port Rowan	Émeute anticipée ; ouvriers italiens de la Port Rowan & Lake Shore R.		65	
11. 1889 (22 juin)	Kingston	Émeute anticipée ; pénitencier	50		Coût défrayé par le gouverne- ment fédéral.
12. 1899 (10 juil. - 22 juil.)	London	Grève ; conducteurs de tramways	60	138	
13. 1900 (22 avr. - 15 juin)	Thorold	Tentative de dynamiter le canal Welland		53	Les fauteurs de troubles venaient des États-Unis.
14. 1900 (7 sept.)	Galt	Émeute lors d'une arrestation		30	
15. 1902 (23 juin)	Toronto	Grève ; conducteurs de tramways		1 362	Transport depuis Niagara-on-the- Lake et solde de \$3 892 payés par la ville.
16. 1903 (29 sept. - 7 oct.)	Sault Ste-Marie	Grève ; employés de la Consolidated Lake Superior	87	376	Coût : \$7 343,08 payés par la ville après poursuite judiciaire.
17. 1903 (3 nov. - 5 nov.)	Niagara Falls	Grève ; employés de diverses compagnies de construction		58	
18. 1906 (28 juin)	Kingston	Grève ; employés du Grand Tronc	100		Aucune réclamation ne fut sou- mise par les militaires.
19. 1906 (23 nov. - 7 déc.)	Hamilton	Grève ; employés des tramways	175		Coût : \$6 859,99 payés par la ville.

TABLEAU III (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
20. 1909 (12 août - 16 août)	Fort William	Grève ; débardeurs du CP	78	168	Les réguliers ont remplacé les miliciens. Coût : \$3 400 payés par la ville. Transport fourni par le CP depuis Toronto.
21. 1910 (23 juil. - 3 août)	Brockville	Grève ; employés du Grand Tronc	59	82	Les réguliers ont remplacé les miliciens. Solde (\$556,20), nourriture, logement et transport payés par la ville.
22. 1910 (1er août - 4 août)	Bridgeburg, Amicari	Grève ; employés du Grand Tronc	1	36	Coût : \$778,05 payés par la ville après poursuite judiciaire.
23. 1912 (29 juil.)	Port Arthur	Grève ; charbonniers du CN		200 +	
24. 1912 (24 déc.)	Brantford	Émeute lors d'une arrestation		100	
25. 1913 (8 nov.)	Kingston	Émeute anticipée ; étudiants de Queen's	84		
26. 1916 (6 mai - 12 mai)	Thorold	Grève ; ouvriers de la Confédération Construction	42		Mesures de guerre. Soldats de la Force active.
27. 1917 (8 sept. - 10 sept.)	Fort City	Émeute suite à l'application du Règlement XVII	1	35	Question scolaire.
28. 1919 (5 mai+ - 12 mai)	Toronto	Grève ; emballeurs de viande		75 +	

TABLEAU III (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
29. 1919 (12 mai - 14 mai)	Windsor	Grève ; employés des tramways		209	Coût : \$2 187,63 payés par la ville.
30. 1932 (17 oct.) 1932 (20 oct.)	Kingston	Émeute ; pénitencier fédéral	197		Réduction des troupes à 21 dès le 27 octobre.
31. 1933 (26 sept. - 6 nov.)	Stratford	Grève ; ébénistes et apprêteurs de volaille	130		Intervention préalable de la CPP.
32. 1941 (13 sept.) (1er oct.)	St. Catharines	Grève ; fonderie McKinnon	400 +		Appel selon la section 51A du R.D.C.
33. 1945 (15 août - 16 août)	Sudbury	Émeutes du Jour V.J.		149	Aide à la GRC et OPP. Coût : \$408,40.
34. 1954 (15 août)	Kingston	Émeute au pénitencier #	100		Plus de 150 militaires furent alertés.
35. 1966 (4 juil. - 5 juil.)	Kingston	Émeute au pénitencier #	100 +		
36. 1971 (14 avr. - 21 avr.)	Kingston	Émeute au pénitencier #	550		

TOTAL des interventions : 36

TABLEAU IV
NOUVELLE-ÉCOSSE

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1876	Sydney Mines	Grève ; charbonnages		40 +	Coût : \$622,14 payés par le gouvernement fédéral.
2. 1880 (23 fév. - 24 fév.)	Westville	Grève ; charbonnages		36	
3. 1883 (24 mars - 14 mai)	Glace Bay	Grève ; Lingan Mines		43 +	Coût : \$6 070,50 (dont \$2 000 de frais judiciaires) payés par le gouvernement fédéral.
4. 1897 (19 oct. - 3 nov.)	Windsor	Incendie majeure	50	40	Les troupes régulières étaient britanniques. Le gouvernement provincial paya \$500 du coût total (\$592).
5. 1904 (4 juil. - 22 juil.)	Sydney	Grève ; employés de la Dominion Iron & Steel Works	130	365	Coût : \$7 809,09 payés par la ville après poursuite judiciaire.
6. 1909 (8 juil. - 1910 - 3 mars)	Glace Bay, Sydney Mines	Grève ; charbonnages	546		Réduction des troupes à 278 dès le 9 septembre, puis à 181 le 6 novembre. Coût : \$52 139,04.
7. 1909 (11 juil. - 1er oct.)	Inverness	Grève ; charbonnages	111		Coût : \$7 335,10.
8. 1910 (12 juil. - 1911 - 15 avr.)	Springhill	Grève ; charbonnages	165		Réduction des troupes à 55 dès le 17 août, puis à 34 le 8 octobre. Coût : \$11 703,56.

TABLEAU IV (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontair	Remarques
9. 1917 (6 déc. - 20 déc.)	Halifax	Explosion dans le port	1 000 +	1 000 +	Tous les soldats et marins cantonnés près de Halifax ont aidé.
10. 1922 (17 août - 4 sept.)	New Aberdeen	Grève ; charbonnages Dominion	972		(Voir ci-dessous).
11. 1923 (1er juin - 17 août)	Comté du Cap Breton	Grève ; charbonnages et aciérie	1 151		Intervention générale de la police provinciale. Coût pour les deux années : \$239 182,13.
12. 1925 (11 juin - 21 août)	New Waterford, Glace Bay & Caledonia	Grève ; charbonnages	2 000 +		Coût estimé : \$325 000.
13. 1945 (7 mai - 20 mai)	Halifax	Émeutes du Jour V.E.	1 307		Des membres de la MCR furent responsables du gros des désordres.

TOTAL des interventions : 13

TABLEAU V
COLOMBIE-BRITANNIQUE

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1877 (29 avr. - 3 mai)	Wellington	Grève ; charbonnages		109	
2. 1887 (27 avr.)	Port Moody	Grève ; employés du CP		26 +	Le transport des troupes fut effectué par le CP.
3. 1888 (16 juil. - 25 août)	Hazelton	Rixes entre Indiens à la Rivière Skeena	86	1	Intervention non justifiée. Les troupes furent accompagnées de 12 constables spéciaux. La traversée aller/retour et l'attente pour le bateau comptent pour 20 jours.
4. 1890 (5 août - 1 déc.)	Wellington	Grève ; mine Dunsmuir	27	26	Appel non justifié. Coût remboursé par la compagnie. Réduction des troupes effectuée à partir du 18 août.
5. 1900 (24 juil. - 31 juil.)	Steveston	Grève des pêcheurs		179	Agitation anti-syndicale et anti-japonaise. 28 constables spéciaux. Coût : \$2 822,32 payés par le gouvernement fédéral.
6. 1912 (3 fév.)	Vancouver	Démonstration « communiste »		75 +	

TABLEAU V (suite)

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
7. 1913 (14 août - 1914 - 15 août)	Nanaimo, Lady Smith, Extension, South Wellington, Cumberland & Kingston	Grève ; charbonnages	5 +	900 +	Le nombre de troupes en service varie de jour en jour. Coût : \$255 313,86.
8. 1914 (21 juil. - 23 juil.)	Vancouver	L'incident du Komogatu Maru		200	L'intervention principale par le <i>HMCS Rainbow</i> .
9. 1916 (26 juin - 29 juil.)	Minto	Grève ; charbonnages	100 +		<i>Ibid.</i>
10. 1918 (23 mai - 4 juin)	Vancouver	Grève ; ouvriers des chantiers maritimes	100 +		Mesures de guerre.
11. 1924 (13 déc.)	Nanaimo	Poursuite de voleurs	25 +		Patrouille navale à bord du <i>HMCS Patrician</i> .
12. 1932 (1er mai - 2 mai)	Vancouver	Émeute anticipée, agitation communiste	52		Transport des troupes depuis Victoria à bord du <i>HMCS Vancouver</i> .
TOTAL des interventions : 12					

TABLEAU VI
MANITOBA

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1870 (16 avr. 1871 - 14 juil.)	Rivière-Rouge	Expédition à la Rivière-Rouge	437	756	Les troupes régulières étaient britanniques et ne participèrent que pendant 180 jours dont près de 175 en voyage.
2. 1873 (mars-déc.)	Winnipeg	Désordres frontaliers	50 + (× 5)		Chaque intervention dura environ une semaine.
3. 1874 (17 nov. - 20 déc.)	Winnipeg	Attaque sur la prison	50 +		
4. 1876 (27 nov. 1877 - 21 juil.)	Près de Gimli (Lac Winnipeg)	Épidémie de vérole ; aide au service de la santé	11		
5. 1884 (31 oct. - 1er nov.) (1er nov. - 2 nov.)	Winnipeg	Attaque anticipée sur la prison		50 + 190 +	
6. 1888 (31 oct. - 7 nov.)	Winnipeg (Meadingly)	Litige entre le CPR et le Northern Pacific & Manitoba R. Re : croisement des voies	81		Les troupes furent transportées et nourries aux frais de la province. La ville refusa de payer la solde de \$620 qui fut assumée par le gouvernement fédéral. Plusieurs constables spéciaux assistèrent.
7. 1906 (30 mars - 1er avr.)	Winnipeg	Grève ; employés des tramways	86	210	Frais payés par la ville.

TABLEAU VI (suite)

Date	Lieu	Événement	Mili- taires	Milice volontaire	Remarques
8. 1919 (15 mai - 5 juil.)	Winnipeg	Grève générale	1 112		Plusieurs constablers spéciaux aidèrent la RMMP. Emploi d'un avion pour surveiller le déploiement des foules. Coût : \$196 821,17.

TOTAL des interventions : 8

TABLEAU VII
NOUVEAU-BRUNSWICK

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1875 (27 janv. - 5 fév.)	Caraquet	Question scolaire du Nouveau-Brunswick		93	
2. 1875 (6 mai)	Saint-Jean	Grève ; débardeurs		50	
3. 1876 (12 juil.)	Saint-Jean	Émeute anticipée ; défilé orangiste		138 +	
4. 1877 (22 juin - 3 juil.)	Saint-Jean	Incendie majeur	20	140	
5. 1879 (14 janv.)	St. Andrews	Émeute anticipée ; pendaison de T. Dowd		41	
6. 1914 (23 juil. - 25 juil.)	Saint-Jean	Émeute générale des ouvriers	6	260	Les miliciens sont venus au secours des réguliers débordés par 7 000 émeutiers. Coût : \$1 847.
7. 1921 (29 juin)	Saint-Jean	Grève ; employés des tramways		66	Coût : \$985,46.

TOTAL des interventions : 7

TABLEAU VIII
TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1874 (17 août - 5 oct.)	Fort Qu'appelle	Signature d'un traité avec les Indiens	50	117	Le voyage aller-retour dura un mois.
2. 1879 (8 mai - 14 mai)	Cross Lake	Grève ; ouvriers du Canadien Pacifique		76	Intervention autorisée par décret du gouverneur général-en-conseil. Coût défrayé par le gouvernement fédéral.
3. 1885 (23 mars - 15 juil.)	Batoche, Cut Knife Hill, Duck Lake, Fish Creek, Frenchman's Butte	Insurrection des Métis	7 982 (en tout)		<i>Résultats :</i> rebelles : 70 morts et 200 blessés ; — militaires : 26 morts et 103 blessés. Coût : \$4 451 584,38 plus les réclamations de \$3 000 000 assumés par le gouvernement fédéral.

TOTAL des interventions : 3

TABLEAU IX
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1877 (13 juil. - 14 juil.)	Charlottetown	Émeute anticipée ; défilé orangiste		78	
2. 1893 (29 août)	Souris	Soulèvement des pêcheurs		16	
TOTAL des interventions : 2					

TABLEAU X
SASKATCHEWAN

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1912 (1er juil. - 8 juil.)	Régina	Tornade		300 +	La RHWMP fournit 150 constables. Une centaine de miliciens se sont relevés à toutes les huit heures.
2. 1932 (8 nov. - 20 nov.)	Prince-Albert	Émeute ; pénitencier	27		Coût total, y compris le transport depuis Victoria : \$2 096,93.
TOTAL des interventions : 2					

TABLEAU XI
YUKON

Date	Lieu	Événement	Militaires	Milice volontaire	Remarques
1. 1893 (6 mai - 1900 - 6 juin+)	Fort Selkirk et Dawson	Émeutes anticipées ; ruée vers l'or du Klondyke	203		Treize civils étaient attachés à la troupe qui fut réduite à 97 le 8 septembre 1899. Quatre soldats sont morts durant leur service. Coût : \$173 266,21.

TOTAL des interventions : 1

TABLEAU XII

*Relevé récapitulatif des interventions de l'armée au Canada
(selon leurs causes et par province)
(1867-1971) **

Province	Genre d'interventions					
	Grèves	Élections et émeutes anticipées	Émeutes	Cataclysmes	Autres	Total des interventions
Québec	18	10	14	3	5	50
Ontario	17	5	10	1	3	36
Nouvelle-Écosse	10	—	1	2	—	13
Colombie-Britannique	7	1	3	—	1	12
Manitoba	2	1	2	1	2	8
Nouveau-Brunswick	2	2	2	1	—	7
Territoires du Nord-Ouest	1	—	1	—	1	3
Île-du-Prince-Édouard	—	1	1	—	—	2
Saskatchewan	—	—	1	1	—	2
Yukon	—	1	—	—	—	1

* Dans l'ordre décroissant.